

REPUBLIQUE DU NIGER

DECRET N° 2025-586/PRN/MJ/DH

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DES DROITS DE L'HOMME
CHARGE DES RELATIONS
AVEC LES INSTITUTIONS

du 15 octobre 2025

Portant nominations et affectations
des conseillers à la Cour d'Etat

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT

- Vu la Charte de la Refondation promulguée le 26 mars 2025 ;
- Vu la Proclamation du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie en date du 28 juillet 2023 ;
- Vu l'Ordonnance n° 2023-01 du 28 juillet 2023, portant suspension de la Constitution du 25 novembre 2010 et créant le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) ;
- Vu la loi n° 2018-36 du 24 mai 2018, portant statut de la magistrature et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu la loi n° 2018 -37 du 1^{er} juin 2018, fixant l'organisation et la compétence des juridictions en République du Niger et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu l'ordonnance n° 2025-27 du 14 août 2025, relative à la discipline des magistrats pendant la période de la Refondation ;
- Vu le décret n° 2023-020/P/CNSP du 07 août 2023, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2023-035/P/CNSP du 09 août 2023, portant nomination des membres du Gouvernement et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n°2023-068/P/CNSP du 08 septembre 2023 portant organisation du gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et du Ministre Délégué et les textes modificatifs subséquents
- Vu le décret n°2023-082/P/CNSP/MJ/DH du 09 septembre 2023, portant organisation du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme ;
- Vu le décret n°2019-195/PRN/MJ, du 15 avril 2019 portant modalités d'application de la loi n° 2018-36 du 24 mai 2018, portant Statut de la magistrature ;
- Sur proposition du Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux, Chargé des Relations avec les Institutions

DECRETE :

Article premier : Les magistrats dont les noms suivent reçoivent les nominations et affectations ci-après :

A- CHAMBRE JUDICIAIRE

Article 2 : Monsieur Abdourahamane Ghousmane, magistrat du grade exceptionnel 3^{ème} échelon, matricule 59 150/F, Inspecteur général des services judiciaires et pénitentiaires est nommé Conseiller à la chambre judiciaire de la Cour d'Etat, en remplacement de Monsieur Amadou Maouli Souleymane admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 3 : Monsieur Ibrahim Malam Moussa, magistrat du grade exceptionnel 3^{ème} échelon, matricule 59 152/H/M, précédemment Directeur général de l'Ecole de Formation Judiciaire du Niger est nommé Conseiller à la chambre judiciaire de la Cour d'Etat, en remplacement de Monsieur Hamidou Kané Salifou, appelé à d'autres fonctions.

Article 4 : Monsieur Alassane Moussa, magistrat du grade exceptionnel 3^{ème} échelon, matricule 61 159/N, précédemment inspecteur des services judiciaires et pénitentiaires est nommé conseiller à la Cour d'Etat en remplacement de Monsieur Issa Bouro, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 5 : Monsieur Salissou Chaibou, magistrat de grade exceptionnel 2^{ème} échelon, matricule 71 129/Z, en service à l'administration centrale du ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, est nommé Conseiller à la chambre judiciaire de la Cour d'Etat, en remplacement de Maiga Sahibou Alzouma, appelé à d'autres fonctions.

B- CHAMBRE ADMINISTRATIVE

Article 6 : Monsieur Hassane Djibo, magistrat de grade exceptionnel, 3^{ème} échelon, matricule 61 153/G, précédemment Directeur Général de l'Agence Judiciaire de l'Etat, est nommé Conseiller à la chambre administrative de la Cour d'Etat, en remplacement de Madame Georgette Florentine Fatondji, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 7 : Madame Askia Oumou Diallo, magistrat du grade exceptionnel, Mle 68753/U, précédemment inspectrice des services judiciaires et pénitentiaires, est nommée Conseillère à la chambre administrative de la Cour d'Etat, en remplacement de Madame Indo Yacouba admise, à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 8 : Monsieur Ibrahim Moussa Waziri, magistrat de 1^{er} grade 2^{ème} échelon, matricule 72 558/F, en service à l'administration centrale du ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, est nommé Conseiller à la chambre administrative de la Cour d'Etat, poste vacant.

Article 9 : Le Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux, Chargé des Relations avec les Institutions et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Niger.

Fait à Niamey, le 15 octobre 2025

Signé : le Président de la République, Chef de l'Etat
Le Général d'Armée **ABDOURAHAMANE TIANI**

Pour ampliation :
Le Secrétaire Général
du Gouvernement



MAHAMANE ROUFAI LAOUALI